



Envoyé en préfecture le 20/06/2018  
Reçu en préfecture le 20/06/2018  
Affiché le 22/06/2018  
ID : 090-200075133-20180618-04\_18062018-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 18 Juin 2018

Question n°4

**Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Chambre des  
Métiers d'Alsace pour le déploiement du label Répar'Acteur**

L'an deux mille dix-huit, le 18 Juin à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, le Bureau Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 06 Juin 2018.

10 membres sur 16 étaient présents et 1 avait donné pouvoir.

**Etaients présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Éric PARROT, Gilles HEINRICH, Francis LIECHTELE, Emile EHRET, Eliane FARNY, Richard MAZAJCZYK.

**Avait donné procuration** : Jérôme FINCK à Emile EHRET

**Etaients Excusés** : Michel GALMICHE, Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Denis KUNTZMANN.

**Etaients Absent** : Michel JACOBBERGER

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	11

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Date de Convocation : 06 Juin 2018

Date d'affichage : 22 Juin 2018

## DELIBERATION

La Chambre des Métiers (CMA) 68 souhaite déployer la marque REPAR'ACTEUR en collaboration avec le SICTOM sur la Vallée de la Doller

Ce Label présente un double intérêt :

- la mise en avant du professionnalisme des artisans
- une meilleure visibilité par les particuliers.

De plus la promotion de la réparation est une des thématiques phares du programme ZDZG (avec notamment l'organisation du Repair Café).

Le SICTOM se chargera de démarcher la dizaine d'artisans de la Communauté de Commune de la Doller et du Soultzbach afin de les labelliser par l'intermédiaire d'une charte.

Des outils de communication seront fournis par la CMA. Seul l'impression de ces outils sera à la charge du SICTOM pour un coût estimé de 700 €

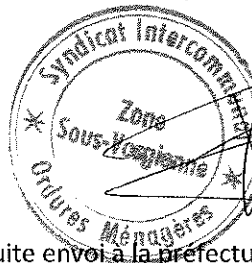
Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de déploiement du label « Répar'Acteur »,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la Chambre des Métiers 68,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire suite envoi à la préfecture le 20/06/2018 et affichage le 22/06/2018